

Division de Caen

Hérouville-Saint-Clair, le 7 décembre 2006

Monsieur le Directeur
de l'établissement COGEMA de La Hague
50444 BEAUMONT HAGUE CEDEX

OBJET : Contrôle des installations nucléaires de base.
Inspection n° INS-2006-ARELHD-0004 des 21 et 22 novembre 2006.
INB 33 - Atelier MAPu

N/REF : DEP-DSNR CAEN-0742-2006.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de la surveillance des installations nucléaires de base, prévue à l'article 11 du décret n° 63-1228 du 11 décembre 1963 modifié, et à l'article 17 du décret n° 93-1272 du 1^{er} décembre 1993, une inspection annoncée a eu lieu les 21 et 22 novembre 2006, sur les installations de l'atelier MAPu de l'établissement COGEMA La Hague.

J'ai l'honneur de vous communiquer, ci-dessous, la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Synthèse de l'inspection

L'inspection des 21 et 22 novembre 2006 était une visite générale de l'atelier MAPu, visant à établir un bilan des opérations de cessation définitive d'exploitation (CDE) et à examiner les dispositions de surveillance du confinement dynamique.

En salle de commande, les inspecteurs ont analysé le résultat des rondes périodiques relatives à la surveillance du confinement dynamique des boîtes à gants et du bâtiment. Au bureau travaux, ils ont contrôlé les autorisations de travaux ainsi que les documents de sûreté et de sécurité des opérations de CDE en cours. Lors de la visite des installations, les inspecteurs ont examiné les différents chantiers de CDE et contrôlé l'état final des chantiers achevés. Enfin, en salle, ils ont étudié les conclusions du retour d'expérience des premières opérations de CDE effectuées sur l'atelier.

Au vu de cet examen par quadrillage, il ressort que l'organisation définie et mise en œuvre pour la gestion des opérations de CDE apparaît satisfaisante. Toutefois, il semble nécessaire d'améliorer le suivi des grandeurs physiques relatives au confinement dynamique des locaux et des boîtes à gants (BAG).

.../...

A. Demandes d'actions correctives

A.1. Confinement dynamique du bâtiment :

A.1.1 Dépressions inter zones entre la salle 717 et l'extérieur du bâtiment :

Lors de l'examen des résultats des rondes relatives au confinement dynamique du bâtiment, les inspecteurs ont remarqué une incohérence persistante concernant la dépression entre la salle 717 et la pression atmosphérique. Au mois de juin 2006, la valeur relevée était supérieure à la valeur attendue. A partir de septembre 2006, la valeur relevée était inférieure à la valeur attendue. Plusieurs demandes de prestation (DP) ont été émises afin que cet écart soit corrigé. Le jour de l'inspection le capteur n° 181 référencé MAPu\717803\DepPa vers 717 indiquait encore une valeur de 0 daPA. Les comptes-rendus d'interventions, disponibles le jour de l'inspection, ne permettaient pas d'identifier si l'origine provenait d'un dysfonctionnement du capteur ou d'un réel problème de régulation de la pression.

Je vous demande de prendre les dispositions nécessaires pour résoudre cet écart. Vous m'informerez de l'origine du problème (capteur ou régulation inter-zone) et appliquerez les dispositions nécessaires relatives au traitement d'un tel écart. Je vous demande de m'indiquer les raisons pour lesquelles les interventions précédentes (liées aux DP de juin et octobre 2006) n'ont pas abouti.

A.1.2 Dépressions inter zones entre la salle 717 et la salle 843 :

Le jour de l'inspection, la valeur du capteur n° 182 référencé MAPu\717743\Dep743 vers 717 était illisible.

Je vous demande d'effectuer une remise en état de ce capteur.

B. Compléments d'information

B.1. Confinement dynamique des boîtes à gants (BAG) :

B.1.1. Paramètres de dimensionnement des BAG de MAPu :

En salle de commande, il est possible de visualiser, en temps réel, les valeurs des débits de soufflage et les dépressions pour une partie des BAG de l'atelier. Ces BAG sont équipées d'alarmes relatives aux valeurs hautes et basses des pressions et débits. Une fois par jour les équipes de quart vérifient, au travers des rondes, les dépressions des BAG. Néanmoins, le jour de l'inspection, vous n'avez pas été en mesure de présenter les documents du référentiel qui justifient les valeurs de ces paramètres.

Je vous demande de me transmettre les documents du référentiel qui permettent, sur la base d'une démonstration, de justifier les paramètres liés au confinement dynamique des BAG : débits d'air sec, débits d'extraction, dépressions, taux de renouvellement d'air ... Ces documents présenteront aussi les valeurs en fonction du type de BAG : Sèche ou humide.

B1.2. Modifications de l'utilisation de certaines BAG :

Certaines BAG de l'atelier ont été modifiées pour être utilisées à d'autres tâches. Des matériels ont été démontés et évacués. Des tests d'étanchéité ont été effectués à la suite des démontages des panneaux nécessaires à l'évacuation des matériels initialement présents. La BAG 7392.10 qui était une boîte d'analyse du laboratoire de fractionnement est utilisée aujourd'hui pour effectuer des opérations d'assainissement à sec. La BAG 970 qui contenait des équipements constituant la centrale de vide est utilisée pour effectuer des opérations d'assainissement humide. Toutefois, les paramètres d'exploitation relatifs au confinement dynamique de ces BAG, à savoir les débits d'air sec, les dépressions et débits d'extraction n'ont pas été modifiés. Vous n'avez pas été en mesure de présenter l'analyse concluant qu'il n'est pas utile de modifier les paramètres du confinement dynamique malgré les nouvelles activités effectuées au sein de ces BAG.

Je vous demande de m'apporter les éléments qui démontrent qu'il est inutile de modifier les paramètres liés au confinement dynamique des BAG malgré les nouvelles activités effectuées à l'intérieure de celles-ci.

B.2. Utilités communes entre MAPu/BST1 :

Lors de l'inspection, vous avez expliqué que la BAG 125.1 de l'atelier BST1 est encore alimentée, en air sec, par la centrale de production d'air sec de l'atelier MAPu.

Je vous demande de m'informer de l'échéance à laquelle les deux bâtiments des ateliers MAPu et BST1 seront réellement indépendants. Je vous demande aussi de m'indiquer s'il existe d'autres utilités communes à ces deux bâtiments.

Observation :

C.1 Etat finals des chantiers

En local, les inspecteurs ont contrôlé l'état final des chantiers achevés, à savoir le démontage des BAG 987.1 et 987.5. Ils ont apprécié la propreté de la salle concernée.



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai qui n'excèdera pas deux mois. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de division,

signé par

Eric ZELNIO

